



Montréal, 26 février 2026

Madame Chantal Rouleau,
Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire
ministre.ssac@mess.gouv.qc.ca

Madame France-Élaine Duranceau
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et
Présidente du Conseil du trésor
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
ministre@finances.gouv.qc.ca

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Objet : Financement de la défense collective des droits

Bonjour,

Nous vous écrivons la présente lettre au nom de l'*Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (uttam)*, un organisme sans but lucratif fondé en 1975, voué à la défense des droits des travailleuses et travailleurs victimes d'accidents ou de maladies du travail.

À l'invitation de la *Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP)* de Montréal, l'**uttam** participait, le 4 février dernier, à une manifestation organisée au métro Berri-UQÀM pour dénoncer le sous-financement chronique des groupes en défense collective des droits (DCD) et alerter la population sur les répercussions que ce sous-financement pourrait avoir sur le filet social. Cette action s'inscrivait dans la semaine de grève du Regroupement des organismes en défense collective des droits dans le cadre de sa campagne « Les droits, ça se défend collectivement ».

Les organismes en DCD comme le nôtre ont pour mission la transformation sociale et la défense des droits de la population. Ces organismes travaillent dans une approche d'éducation populaire et agissent comme porte-voix de personnes marginalisées et défavorisées. C'est ce que fait par exemple l'**uttam** pour les travailleuses et travailleurs non syndiqués victimes de lésions professionnelles que nous regroupons et défendons.

union des
travailleuses et
travailleurs
accidentés ou
malades

2348 rue Hochelaga
Montréal (Québec) H2K 1H8
Téléphone : 514-527-4919
Télécopie : 514-527-1153
uttam@uttam.quebec
www.uttam.quebec

La défense collective des droits est un important secteur de l'action communautaire. Le travail des groupes de DCD permet d'aider des personnes à faire respecter leurs droits et à faire entendre leurs besoins dans les politiques du gouvernement.

Les groupes en DCD sont sous-financés depuis des années, notamment parce qu'ils n'ont jamais obtenu l'indexation annuelle de leur financement. Nos organismes s'appauvrissent donc chaque année alors que les besoins augmentent constamment.

À cette réalité s'ajoute la menace que fait peser le projet de loi n° 7 sur notre financement. En effet, ce projet de loi prévoit l'intégration du fonds gouvernemental indépendant (FAACA) qui finance les organismes en DCD dans un fonds d'innovation sociale (FQIS) qui n'a ni les mêmes objectifs ni les mêmes critères. Ce changement menace notre autonomie.

Une démocratie saine nécessite des contre-pouvoirs autonomes, indépendants et financés publiquement et adéquatement. D'ailleurs, la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRAC) le reconnaît, mais le sous-financement chronique et la disparition du fonds dédié prévue par le projet de loi n° 7 remettent en question ce modèle unique au monde. Nous sommes alarmés par ce qu'implique cette remise en question pour la démocratie et notre société.

Le 4 février dernier, nous manifestations pour faire connaître nos revendications, aujourd'hui, nous vous demandons de répondre aux demandes suivantes :

1. **155 millions \$ supplémentaires par année pour les groupes de DCD et une indexation annuelle de ce financement comme détaillé par le *Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)*;**
2. **Maintenir le financement de la DCD dans une structure indépendante et retirer le chapitre 4 concernant l'intégration du FAACA dans le FQIS du projet de loi n° 7.**

Merci de nous communiquer vos engagements.

Cordialement,



Félix Lapan

Pour le Conseil d'administration

Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (**uttam**)